



Soumission d'informations sur l'inclusion d'indicateurs supplémentaires, d'indicateurs composants et d'indicateurs complémentaires dans le cadre de suivi du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité

Une proposition du caucus des femmes de la CDB

Mai 2025

Le Caucus des femmes de la CDB, au nom de ses plus de 800 membres à travers le monde, soumet les contributions et considérations suivantes en tant que contribution aux informations qui seront mises à disposition pour la 27ème réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique de la CDB, comme demandé et mandaté par la décision 16/22 de la COP de la CDB pour prendre en compte la diversité des valeurs, des visions du monde et des systèmes de connaissance, y compris les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que les approches intersectorielles.

Le Caucus des femmes de la CDB se réjouit de pouvoir répondre à la notification 2025-044, qui invite à soumettre des informations sur l'inclusion d'indicateurs supplémentaires, principaux, composants et complémentaires, dans le cadre de suivi du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité.

Le suivi fait partie intégrante de la responsabilité de mettre en œuvre un KM-GBF ambitieux et efficace. Dans la décision d'adopter le Plan d'action pour l'égalité des sexes (CBD/COP/DEC/15/11), l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles pour une mise en œuvre efficace du KM-GBF et la réalisation des objectifs à long terme en matière de biodiversité est affirmée, tout comme la reconnaissance de l'importance de la participation et du leadership pleins et efficaces des femmes.

Dans la section C du KM-GBF, parmi les considérations relatives à la mise en œuvre, à l'établissement de rapports et à l'évaluation, il est indiqué sous la rubrique « genre » :

« (h) La mise en œuvre réussie du cadre dépendra de la garantie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que de la réduction des inégalités. » ;

Les décisions indiquent clairement que l'égalité des sexes n'est pas facultative pour enrayer et inverser la perte de biodiversité, et que c'est la prise en compte de la dimension de genre dans la mise en œuvre globale du KM-GBF qui doit être surveillée de manière holistique et transversale à travers :

- Un indicateur principal pour la cible 23 comme mesure primaire, en plus des indicateurs binaires
- Des indicateurs sensibles au genre au niveau national
- Des données ventilées par sexe pour toutes les cibles pertinentes
- Des sources multiples et diverses de données et de preuves, y compris le suivi communautaire

Il s'agit là de moyens qui se renforcent mutuellement et qui sont nécessaires pour permettre de suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et de participation, de droits des femmes et d'autonomisation, en vue d'une mise en œuvre efficace, inclusive et juste du GBF.

Cela est également conforme aux recommandations du GTEH sur le suivi (CBD/IND/AHTEG/2024/6/2) visant à renforcer davantage le suivi de la section C, notamment par le biais :

- D'indicateurs et de ventilations pertinents dans le cadre de suivi ;
- Du renforcement des processus de suivi
- Du renforcement de l'engagement dans l'élaboration de systèmes de suivi, notamment en garantissant des moyens de mise en œuvre adéquats

Une analyse préliminaire des SPANB actualisées montre qu'environ 40 % des pays ont un objectif distinct dédié à l'égalité des sexes ou une dimension claire d'égalité des sexes dans leur plan, y compris le plan d'action pour l'égalité des sexes. Les Parties font preuve de leadership et d'engagement pour soutenir une mise en œuvre cohérente et sensible au genre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Cependant, cela n'est pas suffisant.

1. INDICATEUR PRINCIPAL POUR LA CIBLE 23

Le cadre de suivi (CBD/COP/DEC/15/5 ; CBD/COP/DEC/16/31) ne dispose actuellement pas d'indicateur principal pour l'objectif 23. L'absence d'indicateur principal limite la capacité à suivre et à rendre compte des progrès réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans les politiques et les prises de décision liées à la biodiversité, ainsi que dans leur mise en œuvre. Le Caucus des femmes de la CDB recommande qu'un indicateur principal pour la cible 23 soit convenu afin de garantir une responsabilité totale dans la mise en œuvre d'un KM-GBF sensible au genre, guidé et soutenu par un ensemble complet de décisions également adoptées lors de la COP 15 (CBD/COP/DEC/15/4) et de la COP 16. Nous recommandons que l'indicateur actuel sur la mise en œuvre nationale du Plan d'action pour l'égalité des sexes (GPA), actuellement inclus dans le cadre de suivi (MF) en tant qu'indicateur composant, soit examiné et adopté comme nouvel indicateur principal pour la cible 23. Tout d'abord, l'indicateur de mise en œuvre du GPA est un indicateur multidimensionnel couvrant trois résultats et plusieurs objectifs du GPA. En outre, il couvre tous les éléments de la cible 23 qui, ensemble, peuvent conduire à des actions intégrées visant à atteindre la cible et à permettre la mise en œuvre globale du KM-GBF tenant compte des questions de genre au niveau national.

À l'heure actuelle, seul l'indicateur composant (23.CT.2) sur la mise en œuvre nationale du Plan d'action pour l'égalité des sexes remplit tous les critères des indicateurs principaux dans le cadre de suivi du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, et pourrait être soumis comme indicateur principal potentiel.

L'indicateur sur la mise en œuvre nationale du Plan d'action pour l'égalité des sexes :

- Dispose de données et de métadonnées (<https://www.gbif-indicators.org/metadata/other/23-1-C>)
- Méthodologie élaborée conjointement par le WCMC et les Parties, les observateurs^[1] et les principales parties prenantes
- Examen approfondi par les pairs avec les Parties en 2024
- Reconnu et inclus dans le document CBD/COP/DEC/16/31.

Étant donné que les indicateurs principaux supplémentaires proposés devraient répondre aux critères convenus, les seuls indicateurs réalistes sont les indicateurs des ODD. Les indicateurs suivants sont actuellement inclus en tant qu'indicateurs composants et indicateurs complémentaires dans le cadre de suivi (CBD/COP/DEC/16/31).

[1] <https://women4biodiversity.org/indicator-methodology/>

Ils se concentrent tous sur des éléments importants de la cible 23, notamment la participation et la prise de décision, les droits fonciers et le régime foncier.

- **22.CT.1** Proportion de la population adulte totale bénéficiant de droits fonciers sûrs, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui considère ses droits fonciers comme sûrs, par sexe et type de régime foncier (ODD 1.4.2)
- **23.CT.1** Proportion de sièges occupés par des femmes dans (a) les parlements nationaux et (b) les gouvernements locaux
- **22.CY.1** Proportion de postes dans les institutions nationales et locales, y compris (a) les assemblées législatives ; (b) la fonction publique ; et (c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, personnes handicapées et groupes de population
- **22.CY.3** (a) Proportion de la population agricole totale détenant la propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; et (b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, par type de tenure (ODD 5.a.1.)
- **2.CY.5** Proportion de la population qui estime que la prise de décision est inclusive et réactive, par sexe, âge, handicap et groupe de population
- **22.CY.4** Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et/ou de contrôle des terres.

En outre, il est recommandé que les indicateurs complémentaires actuels de la cible 23 CY4 et de la cible 22 soient transférés vers les indicateurs composants et couvrent des dimensions importantes de l'autonomisation des femmes, tout en offrant des options viables pour les indicateurs nationaux afin de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes.

2. DONNÉES DÉGROUPEES

Les données dégroupées par sexe constituent un moyen fondamental de mesurer la prise en compte des questions de genre dans le KM-GBF, conformément à la décision CBD/COP/DEC/15/11 de la COP. Cette approche peut aider à saisir les impacts spécifiques sur les femmes et les filles ainsi que les contributions des femmes à la conservation de la biodiversité et à son utilisation durable. En outre, dans le cadre du suivi de la prise en compte de la section C dans la mise en œuvre du KM-GBF, les Parties sont invitées à « [...] désagréger les indicateurs principaux par peuples autochtones et communautés locales, sexe, âge, personnes handicapées et autres groupes pertinents, et par type d'écosystème, le cas échéant, en utilisant les indicateurs composants, complémentaires, nationaux et locaux pertinents pour la section C [...] » (CBD/COP/DEC/16/31).

En général, la plupart des données ventilées pour les indicateurs principaux sont disponibles dans les statistiques et bases de données nationales, régulièrement collectées par le biais de recensements et d'autres données. Si la disponibilité des données limite l'utilisation de données ventilées spécifiques dans les rapports nationaux attendus en 2026 et 2029, les lacunes et les priorités en matière de ventilation des données devraient être identifiées, y compris les autres moyens de collecter des données afin de faire progresser et d'améliorer le suivi futur.

La ventilation reste faible dans le cadre de suivi (MF). Premièrement, la ventilation des indicateurs principaux n'est qu'optionnelle, alors qu'elle devrait être obligatoire. La ventilation par sexe/genre est essentielle pour aider à mesurer la sensibilité au genre du KM-GBF, et pas seulement pour les cibles 9 et 23.

Afin de garantir une responsabilité totale pour une mise en œuvre qui puisse assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, il est recommandé d'ajouter des données désagrégées dans le MF pour tous les objectifs et cibles pertinents, notamment :

- **Objectif C** (ex : avantages monétaires reçus par les femmes)
- **Objectif D** (ex : allocation sensible au genre ; financement international ciblé sur les objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre des activités liées à la biodiversité)
- **Cible 3 Indicateur 3.1** (méthodologie de type gouvernance à ajuster afin de mesurer la propriété, le contrôle, la gouvernance et l'accès des femmes)
- **Cible 10** (ex : revenus des femmes productrices alimentaires à petite échelle)
- **Cible 21** (ex : accès des femmes à l'information environnementale et consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) concernant leurs connaissances écologiques spécialisées)

3. INDICATEURS BINAIRES

Les indicateurs binaires sont un outil utile, mais ils ne peuvent remplacer un indicateur principal. La manière dont les indicateurs binaires sont conçus peut être utile pour donner une image générale de l'état de l'égalité des sexes au niveau national, mais elle ne permet pas de mesurer la qualité et l'efficacité des initiatives prises par les gouvernements pour mettre en œuvre l'objectif 23 et les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et à garantir une mise en œuvre du KM-GBF tenant compte des questions de genre.

Compte tenu de la liste actuelle des questions relatives aux indicateurs binaires pour l'objectif 23, il est important de retenir deux questions axées sur le renforcement des capacités et l'allocation financière, qui sont deux moyens de mise en œuvre « ... les moyens de mise en œuvre, y compris les ressources financières, le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert (objectif D) ».

Question : Votre pays a-t-il alloué des ressources financières spécifiques pour soutenir des programmes et des initiatives sensibles au genre visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la conservation de la biodiversité ?

Question : Votre pays a-t-il entrepris des activités de renforcement des capacités pour soutenir des programmes et initiatives sensibles au genre visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la conservation de la biodiversité ?

4. SURVEILLANCE MENÉE PAR LA COMMUNAUTÉ

La vaste portée du KM-GBF nécessite un large éventail d'informations, de données probantes et de sources de connaissances afin d'établir avec précision des bases de référence, d'évaluer les progrès de manière holistique et exhaustive, et d'identifier les lacunes en matière de connaissances et autres défis, notamment en ce qui concerne les groupes sociaux identifiés (CBD/SBSTTA/26/INF/14). Dans la décision 15/5 (paragraphe 6), « invite les Parties et les organisations concernées à soutenir les systèmes de surveillance et d'information communautaires, ainsi que la science citoyenne et leurs contributions à la mise en œuvre du cadre de surveillance du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité ». La surveillance communautaire et la science citoyenne peuvent fournir des données supplémentaires importantes sur la conservation de la biodiversité, son utilisation et le partage équitable des avantages au niveau local, ainsi que sur les opinions des groupes de gardiens et de défenseurs de la biodiversité qui, sans cela, ne seraient peut-être pas rapportées. Ces données peuvent être intégrées de manière efficace dans les rapports nationaux. Cela pourrait renforcer davantage l'approche sociétale globale dans la mise en œuvre, la surveillance et la communication d'informations du KM-GBF.

Étude de cas ^[2] : Suivi communautaire des impacts miniers dans la montagne Marudi, Guyana

Le Conseil du district sud de Rupununi (SRDC), qui représente les communautés autochtones Wapichan du sud de la Guyane, a élaboré et mis en œuvre un programme de surveillance environnementale communautaire afin de protéger leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. L'un des sujets de préoccupation les plus critiques est la montagne Marudi, connue sous le nom de Marutu Taawa dans la langue wapichan, un site d'une grande importance culturelle, spirituelle et écologique. Malgré son importance, Marudi a fait l'objet d'activités minières intensives, tant légales qu'illégales, pendant plusieurs décennies.

En réponse à la dégradation croissante de l'environnement et aux perturbations sociales liées à ces activités minières, la SRDC a mis en place son programme de surveillance en 2013, à la suite de consultations approfondies avec la communauté dans le cadre du plan de gestion territoriale des Wapichan. Cette initiative s'appuie sur des observateurs locaux formés, issus des villages du territoire Wapichan. Ces observateurs utilisent la technologie GPS, des smartphones équipés d'outils de collecte de données GeoODK et des drones pour documenter systématiquement les activités illégales et les impacts environnementaux. Leur méthodologie a été développée en collaboration avec des partenaires internationaux et s'appuie à la fois sur les connaissances écologiques traditionnelles et les approches techniques contemporaines.

Entre 2013 et 2018, l'équipe de surveillance de la SRDC a enregistré plus de 250 cas d'activités potentiellement dangereuses ou illégales sur le territoire Wapichan. Près de la moitié des 380 impacts environnementaux et culturels documentés étaient directement attribués aux activités minières. Dans la région de la montagne Marudi, les surveillants ont enregistré une déforestation massive, la pollution de cours d'eau essentiels, la destruction de zones de chasse et de pêche traditionnelles et de graves risques pour la santé liés à l'exposition au mercure. Ces conclusions ont été corroborées de manière indépendante par des évaluations scientifiques menées par le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui a signalé des niveaux dangereusement élevés de turbidité et de mercure dans des échantillons d'eau prélevés dans le ruisseau Marudi et la rivière Kuyuwini. Les niveaux de mercure dans les échantillons de cheveux prélevés sur les habitants du village voisin de Parabara ont été jugés nettement supérieurs aux seuils de sécurité fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les concentrations les plus élevées étant observées chez le groupe le plus vulnérable, à savoir les femmes en âge de procréer.

Malgré les préoccupations répétées exprimées auprès des autorités nationales et les consultations officielles, le peuple Wapichan n'a pas été véritablement associé aux processus décisionnels affectant son territoire. Les licences minières ont été délivrées sans obtenir son consentement libre, préalable et éclairé, et le projet d'étude d'impact environnemental et social (EIES) pour Marudi a été élaboré sans la participation de la communauté.

Le programme de surveillance du SRDC offre un modèle communautaire éprouvé pour la surveillance environnementale en temps réel et la gouvernance foncière fondée sur les droits. Son intégration des connaissances autochtones, de la formation technique et de la coordination entre les villages en fait un mécanisme essentiel pour lutter contre les violations du droit national et des obligations internationales en matière de droits humains. Le SRDC a officiellement recommandé au gouvernement du Guyana de reconnaître et de soutenir le programme de surveillance et d'établir des cadres de collaboration pour son application avec les agences compétentes telles que la Commission géologique et minière du Guyana, l'Agence de protection de l'environnement et la Commission forestière du Guyana.

L'expérience de la montagne Marudi démontre que la surveillance communautaire est non seulement réalisable, mais également essentielle pour la protection des terres autochtones, la promotion de la justice environnementale et la réalisation des droits des peuples autochtones reconnus par le droit national et international.

^[2] South Rupununi District Council. (2018, September). Wapichan environmental monitoring report.

Le caucus des femmes de la CDB (CBD WC) est le groupe des femmes au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il s'agit d'une plateforme mondiale auto-organisée qui soutient les femmes et les jeunes filles du monde entier dans la défense de leurs droits dans le cadre des processus décisionnels liés à la biodiversité à tous les niveaux.

Pour plus d'informations :

Amelia Arreguín Prado, Coordinatrice du caucus des femmes de la CDB,
coordination@cbd womenscaucus.org

